

FICHE OUTIL



NOUVEAUTÉ 2026

Digitalisation des Risques Professionnels :
Le QRP intègre Net-entreprises le 31 mars 2026

1. DÉFINITION DU QRP

Le **Q**uestionnaire **R**isques **P**rofessionnels (**QRP**) est un dispositif mis en place par l'Assurance Maladie. Il permet de **recueillir l'ensemble des informations** nécessaires à l'instruction d'un **dossier** relatif à :

- Un accident du travail (AT)
- Une maladie professionnelle (MP)

Ce questionnaire constitue une **étape essentielle** dans l'**analyse des circonstances** de l'événement et dans la **prise de décision de la caisse**.

Il s'inscrit pleinement dans une démarche de dématérialisation des procédures, avec pour objectif de simplifier les échanges et de fiabiliser les informations transmises, en remplacement progressif des supports papier.

2. CADRE LÉGAL

Le QRP s'inscrit dans les obligations réglementaires de l'employeur, notamment en matière de :

- Déclaration des accidents du travail
- Coopération avec la CPAM dans l'instruction des dossiers

L'employeur a ainsi un rôle actif dans la transmission d'informations précises, complètes et dans les délais impartis.



Les enjeux sont multiples :

- Garantir une instruction rigoureuse et objective des dossiers
- Réduire les délais de traitement par les organismes compétents
- Sécuriser la position de l'employeur, notamment en cas de contestation
- Limiter les risques juridiques et financiers liés aux AT/MP

3. CE QUI CHANGE AU 31 MARS 2026

Depuis le **31 mars 2026**, le QRP connaît une évolution majeure : il est désormais intégré à la plateforme **Net-entreprises**.

Avant :

- Multiplicité des supports (papier, courriers, mails)
- Échanges parfois longs et peu traçables

Désormais :

- Une plateforme unique
- Un questionnaire en ligne partagé entre les parties
- Un suivi centralisé et sécurisé des démarches

Cette évolution vise à simplifier les processus, améliorer la réactivité et renforcer la traçabilité des échanges.

4. FONCTIONNEMENT

Le QRP repose sur une démarche collaborative, impliquant plusieurs acteurs :

- l'employeur
- le salarié concerné
- les témoins éventuels

Chaque partie est invitée à compléter le questionnaire via un lien individuel et sécurisé, garantissant la confidentialité des informations transmises.

Ce fonctionnement permet de croiser les points de vue et d'obtenir une vision globale et cohérente de la situation.



5. OBLIGATIONS POUR L'EMPLOYEUR

POINTS DE VIGILANCE

- Vérifier les accès et habilitations en amont
- Désigner un référent interne (RH ou paie)
- S'assurer de la bonne circulation des informations en interne
- Respecter les délais de réponse imposés



Pour accéder au QRP et l'utiliser correctement, l'employeur doit :

- Être affilié au régime général
- Disposer d'un compte actif sur Net-entreprises
- Activer l'habilitation suivante :
« Déclaration accident du travail et de trajet »

6. RISQUES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

Une mauvaise utilisation du QRP ou un défaut de réponse peut entraîner des conséquences importantes :

- Retards dans l'instruction du dossier
- Décision défavorable faute d'informations suffisantes
- Risque accru de contentieux avec le salarié
- Manque de traçabilité des faits

CONSÉQUENCES DIRECTES

- Impact financier (augmentation du coût des AT/MP)
- Fragilisation de la gestion des ressources humaines
- Dégradation du climat social et des relations de travail



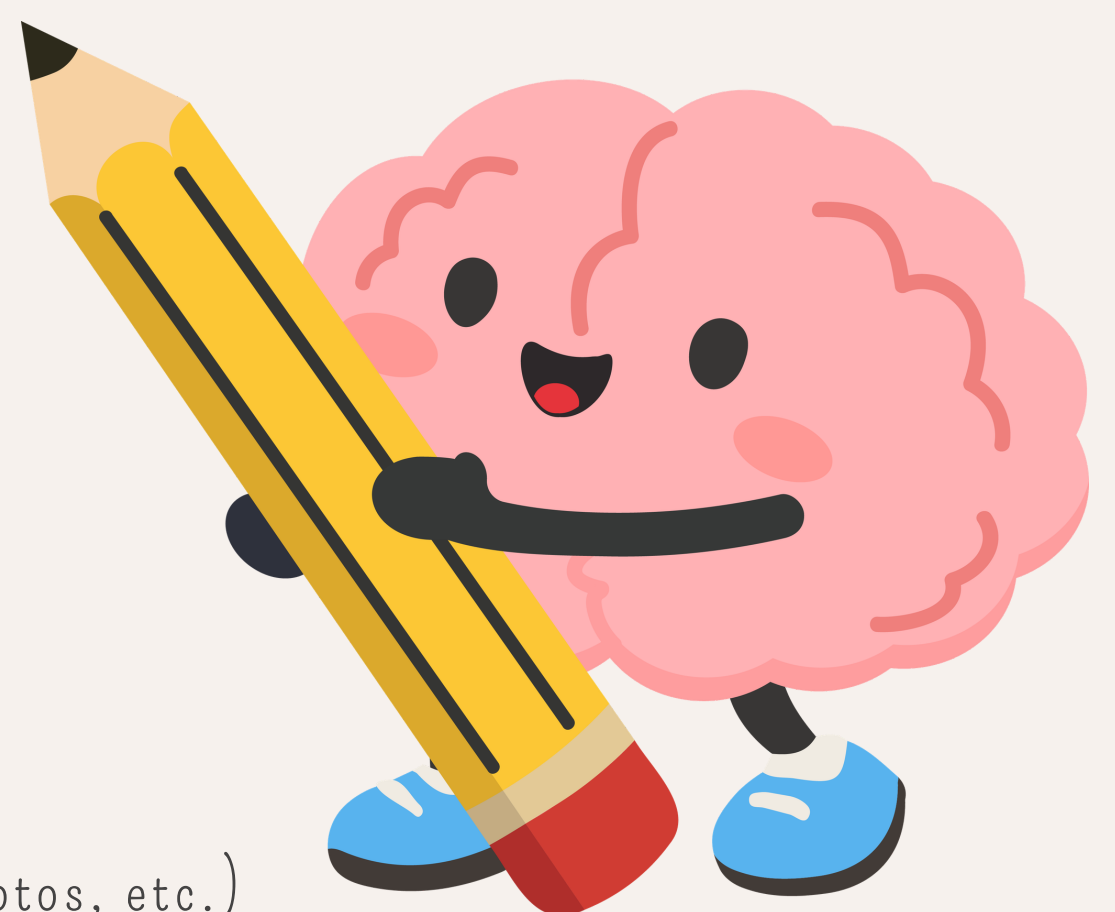
HABILITATION

Pour que l'employeur puisse accéder aux questionnaires de ses salariés, il est indispensable de disposer de l'habilitation au service « DAT : Déclaration d'accident du travail ou de trajet » sur son compte Net-entreprises.

7. BONNES PRATIQUES RH

Pour sécuriser vos démarches et optimiser votre gestion :

- Anticiper l'activation et la prise en main de Net-entreprises
- Désigner un référent AT/MP clairement identifié
- Mettre en place une procédure interne structurée :
 - recueil des faits
 - gestion des témoignages
 - suivi des dossiers
- Sensibiliser les managers de proximité aux réflexes à adopter
- Centraliser les éléments de preuve (écrits, échanges, constats, photos, etc.)



Une bonne organisation en amont permet de gagner en efficacité et en sérénité lors du traitement des situations.

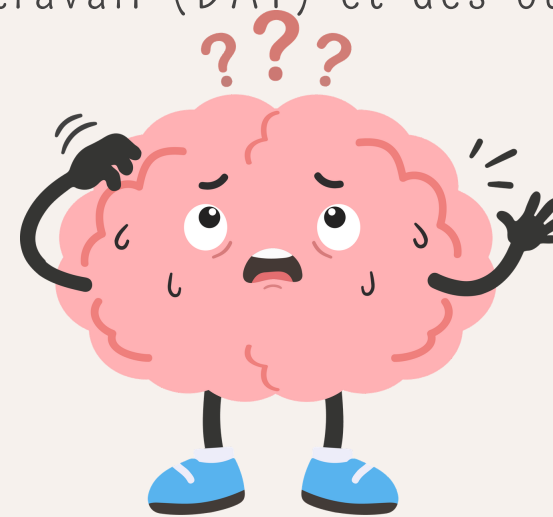
POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Cette évolution a pour objectif de simplifier les démarches en proposant une expérience utilisateur plus fluide et plus cohérente.

Elle repose sur le regroupement des outils de déclaration des accidents du travail (DAT) et des outils d’instruction (QRP) au sein d’une interface unique.

Cette centralisation permet :

- un suivi plus clair et plus efficace des dossiers
- une meilleure coordination des informations
- une réduction des délais de traitement administratif



En facilitant l’accès et la gestion des données, cette migration contribue ainsi à rendre les procédures plus rapides, plus fiables et plus sécurisées.

À RETENIR

Depuis le 31 mars 2026 :

- Le QRP devient 100 % dématérialisé ;
- Le passage par Net-entreprises est nécessaire ;
- Il s’impose comme un outil central dans la gestion des accidents du travail et maladies professionnelles.



Une bonne appropriation de cet outil est aujourd’hui indispensable pour sécuriser vos pratiques et optimiser la gestion de vos dossiers AT/MP.





SEVO PSL 95

© 2026 – SEVO PSL 95 – TOUS DROITS RÉSERVÉS

